



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Édouard

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Catherine Rochefort, directrice générale et greffière-trésorière

---

1. **PRENEZ NOTE QU'**un avis de motion a été donné par le conseil lors de la séance ordinaire le 1<sup>er</sup> février 2022 concernant l'adoption du *Règlement numéro 2022-318 constituant le Comité consultatif d'urbanisme qui abroge et remplace le règlement numéro 2012-241 constituant le Comité consultatif d'urbanisme*. La copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition du public, via le site Internet de la Municipalité, lors de cette séance.

2. **QUE CE PROJET DE RÈGLEMENT SE RÉSUME COMME SUIV :**

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de Saint-Édouard, que le conseil municipal maintienne en vigueur un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme du territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire pour le Conseil municipal de maintenir en vigueur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures, et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c .A-19.1);

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite adopter le règlement 2022-318 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin d'y mettre à jour les règles internes et opérationnelles du Comité en abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2012-241 ;

3. **QUE L'ADOPTION** de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 20h à l'Hôtel de Ville situé au 405C, montée Lussier, Saint-Édouard.

**DONNÉ** à Saint-Édouard, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

---

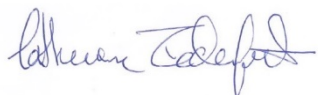
Catherine Rochefort  
Directrice générale et greffière-trésorière

# AVIS D’AFFICHAGE

---

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 8<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-deux, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 8 février 2022.



---

Catherine Rochefort  
Directrice générale et greffière-trésorière